

Présentation de la rentrée scolaire 2015 dans les écoles

La rentrée scolaire 2015 constitue une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la refondation de l'École de la République, avec notamment la refondation de l'éducation prioritaire. Pour l'académie de Créteil, ce sera aussi la rentrée où se mettront en place des mesures spécifiques pour les écoles de la Seine-Saint-Denis annoncées en novembre 2014 par madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En termes de ressources humaines, 2 185 postes sont mis au concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'académie de Créteil ; deux concours sont pour cela organisés, dont un spécifique à l'académie, qui a attiré plus de 11 000 candidats de toute la France, pour 500 postes.

Parallèlement, la dotation des académies en emplois est conçue pour la rentrée prochaine selon un modèle tenant davantage compte des caractéristiques sociales et urbaines des territoires. L'académie de Créteil bénéficie ainsi d'une dotation importante, avec 448 emplois sur les 2 511 créations de poste dans le 1^{er} degré public au niveau national. Le département de la Seine-Saint-Denis est, pour sa part, doté de 240 emplois supplémentaires au service de la politique éducative du département, en cohérence avec les orientations ministérielles et la politique académique. Alors que la démographie scolaire croît d'environ 1% (+ 1 865 élèves), la dotation augmente de 2,5% par rapport à celle de la rentrée dernière.

Une partie des postes à pourvoir à la rentrée 2015 en Seine-Saint-Denis le sera par l'affectation de fonctionnaires stagiaires issus des concours renouvelés. Ces stagiaires devront être accompagnés dans leur professionnalisation ; leur affectation fera l'objet d'une attention particulière afin d'éviter leur concentration dans les territoires les plus fragiles socialement. Ils suivront leur formation à l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) pour la moitié de leur temps de service. Il y aura, dans le département, au moins 500 professeurs des écoles stagiaires de plus, formés à l'ESPE, par rapport à la rentrée 2014. Ceci conduit donc à accroître les moyens mis par le ministère pour rémunérer le mi-temps de formation à l'ESPE des stagiaires. Certes, ces moyens ne sont pas visibles immédiatement, dans la mesure où ils ne se traduisent pas par des ouvertures de classes. Cependant, il convient de souligner l'effort budgétaire significatif accompli depuis deux années pour la réintroduction d'une formation initiale des enseignants. Il s'agit de mieux les former à la réalité d'un métier complexe, au service de la réussite de tous les élèves. C'est un levier essentiel de la refondation de l'École de la République qui permet une transformation des pratiques pédagogiques à grande échelle.

Dans une période de maîtrise globale des dépenses publiques, des moyens très importants sont mis, cette année encore, au service des élèves de notre département ; ceci traduit très concrètement la priorité à la jeunesse et à l'éducation dans l'action gouvernementale. Nous portons donc collectivement la responsabilité de l'utilisation la plus efficace de ces moyens.

La ventilation de la dotation octroyée au département est guidée par le souci constant d'une plus grande équité de notre système éducatif. Trois axes structurent la plus grosse part de cette répartition : l'adaptation du réseau des écoles à l'évolution démographique, la poursuite de la refondation de l'éducation prioritaire et un choix de dotation spécifique aux directeurs d'écoles du département.

L'adaptation du réseau des écoles à l'évolution démographique

Les effectifs dans le 1^{er} degré devraient augmenter de 1 865 élèves à la rentrée 2015.

L'adaptation à cette évolution se traduit par l'ouverture et la fermeture de classes tenant compte d'une différenciation des moyens alloués afin que ceux-ci soient plus favorables aux écoles de l'éducation prioritaire, qui concentrent le plus de difficultés.

Dans le cadre de cette évolution, le projet prévoit, à ce stade de préparation de la rentrée, d'implanter 131 emplois nouveaux et d'en fermer 55. Comme il se doit, des ajustements auront lieu avant la rentrée. En tout état de cause, cette répartition des emplois reste affaire d'équité et de solidarité.

La refondation de l'éducation prioritaire

La préfiguration de cette refondation a permis l'entrée en septembre 2014 de 6 réseaux du département dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+). Pour la rentrée 2015, le département de la Seine-Saint-Denis comptera au total 27 réseaux REP+ et 52 réseaux REP, ce qui représente 13 réseaux de plus qu'à la rentrée 2014. Outre les conditions d'encadrement plus favorables, l'appartenance à un réseau d'éducation prioritaire conduit à une implantation de moyens spécifiques importants :

- formation et concertation

Les professeurs des écoles qui enseignent au sein des REP+ bénéficient d'un temps institutionnel de formation et de concertation équivalant à neuf jours par an.

Ce temps ne constitue pas une décharge. Il se divise en deux parties : un temps de formation (trois jours) et un temps de concertation (six jours).

Pour assurer le remplacement des professeurs lors de ces journées, les brigades de remplacement seront abondées de 75 emplois (après un abondement de 20 emplois pour ce même motif à la rentrée 2014).

- la scolarisation des enfants de moins de trois ans

26 classes ont été créées au cours des deux dernières années sur la base d'un cahier des charges exigeant et partagé avec la commune d'implantation. 5 emplois de plus sont consacrés cette année à cette scolarisation en éducation prioritaire.

- le « plus de maîtres que de classes »

38 emplois ont été consacrés à la mise en place de cette disposition essentielle de la refondation de l'École au cours des deux dernières années, sur la base de projets établis par les équipes pédagogiques.

11 emplois supplémentaires seront implantés à la rentrée 2015 au sein d'écoles ayant formulé un projet pédagogique. Ce sont ainsi 49 professeurs des écoles qui seront affectés dans les réseaux d'éducation prioritaire en plus des maîtres chargés des classes, pour mener des pédagogies innovantes au service de la réussite de tous les élèves et particulièrement des plus fragiles.

La refondation de l'éducation prioritaire est caractérisée par une délégation progressive des moyens au cours des trois années à venir. Ainsi, d'une part, les collèges et écoles quittant l'éducation prioritaire conserveront au cours de cette période des moyens leur permettant de poursuivre les projets les plus significatifs et, d'autre part, le déploiement des efforts de moyens dédiés aux réseaux entrant dans la nouvelle cartographie de l'éducation prioritaire connaîtra, au cours de cette même période, une amplification substantielle.

La dotation spécifique des directeurs d'école du département

Le régime de décharge de services des directeurs d'école est désormais régi par la circulaire ministérielle 2014-115 du 3 septembre 2014.

Des moyens importants pris sur la dotation départementale en emplois sont consacrés à une dotation supplémentaire spécifique en décharge de direction. Cette dotation va au-delà des normes prescrites par la circulaire évoquée ci-dessus. Cette majoration représente, au total, 183 équivalents temps plein ; dans un souci d'équité, elle est plus importante en éducation prioritaire mais concerne également les écoles hors de l'éducation prioritaire. Les créations à la rentrée 2015 sont à hauteur de 27 ETP au titre des écoles entrant en éducation prioritaire.

Nous sommes collectivement garants de l'utilisation optimale de ces moyens.

Enfin, des emplois sont créés dans d'autres registres essentiels pour la politique éducative.

Le développement des dispositifs pour les élèves à besoins particuliers

- augmentation des dispositifs de l'ASH 4 emplois

La formation continue

- accompagnement pédagogique des enseignants 1,33 emplois

La constitution de l'équipe de circonscription de Saint-Denis 3

La 9^{ème} des 9 mesures pour les écoles de la Seine-Saint-Denis contient la création d'une troisième circonscription dans la commune de Saint-Denis. Cette création a eu lieu en janvier 2015. Pour compléter l'équipe de circonscription, il reste à implanter un conseiller pédagogique et un enseignant référent pour la scolarisation des enfants en situation de handicap. Ceci nécessite donc la création de 2 emplois.

Christian Wassenberg
Inspecteur d'académie
Directeur académique des services de l'éducation
nationale de la Seine-Saint-Denis